



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Ville de Coaticook revoit sa Politique hivernale

COATICOOK, le 11 septembre 2017 – La Politique hivernale de la Ville de Coaticook a été adoptée en 2015. Les objectifs étaient les suivants : la sécurité des usagers, l'optimisation des ressources matérielles et financières et le développement durable. Conscient que certaines mesures de cette politique causaient des désagréments à la population, le conseil municipal avait décidé de procéder à une révision pour l'hiver 2017-2018.

Des consultations publiques ont été menées auprès de la population, des employés responsables du déneigement, du personnel-cadre responsable de cette section des services extérieurs ainsi que des élus municipaux.

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 septembre, le conseil municipal a adopté les modifications à la Politique hivernale. La nouvelle politique proposera plus de services. Les trottoirs seront déneigés lorsqu'il y a plus de 5 cm de tombés, et ce jusqu'au dimanche midi. Certains trottoirs qui n'étaient plus déneigés le seront à partir de cette année. Il s'agit des trottoirs des rues Cleveland, Mgr-Durand, Roy, Sleeper et St-Joachim. La question de la sécurité des usagers de ces rues a motivé la décision des élus.

Par ailleurs, le conseil souhaite maintenir des mesures d'encadrement du personnel et des économies. Sur plusieurs rues, il y aura un trottoir sur deux qui sera déneigé. Il n'y aura pas de temps supplémentaire engendré le dimanche de midi à minuit à moins que la météo ne l'exige. Certains trottoirs demeureront fermés en hiver (rues Laurence, Thibault, Tolley et Kennedy). Les routes prioritaires où l'on retrouve principalement des courbes importantes, des pentes fortes ainsi que des arrêts obligatoires sur les routes passantes seront déneigées en priorité. Les routes du réseau dit secondaire seront déneigées après des chutes de neige de plus de 5 cm lors des périodes de temps supplémentaires. Pour les stationnements municipaux, il faudra des chutes de neige de plus de 10cm pour qu'ils soient déneigés après le vendredi 6h.

Tout en ayant le souci de la sécurité des citoyens et l'économie, le conseil municipal donne de la souplesse aux responsables du déneigement pour déroger de la Politique lors de situation exceptionnelle.

« Je suis très heureux de la participation des gens et des employés qui ont alimenté la réflexion sur la révision de la Politique hivernale. Nous souhaitons que la population soit satisfaite des nouvelles mesures adoptées par le conseil. Bon hiver! », Charles Polin, conseiller municipal responsable de la Politique hivernale.

— 30 —

Source : Shirley Lavertu, Responsable des communications
819 849-2721, poste 256